



CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Information importante aux Leucamartinois

Par courrier du 2 février 2017, le Préfet Laurent FISCUS informe l'ensemble des mairies du Calvados « **qu'à compter du 2 mars les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) seront instruites selon les mêmes modalités que les passeports biométriques.** Ce nouveau dispositif national expérimenté dans les Yvelines depuis le 8 novembre 2016 et en région Bretagne depuis le début décembre vise à simplifier les démarches administratives tout en sécurisant la délivrance des titres.

Les dépôts de demandes de CNI qui s'effectuent actuellement sous forme papier auprès de votre commune **seront prises en charge uniquement par les communes disposant d'une station biométrique à compter de cette date...** »

A compter du 2 mars 2017, vos demandes de carte nationale d'identité devront être réalisées auprès de la mairie de Lisieux.

Mairie de Lisieux

21, rue Henry Chéron - 14100 LISIEUX

Tél. : 02 31 48 40 40 - Fax : 02 31 48 40 41

Du lundi au vendredi, de 08h30 - 12h30 et 13h30 - 17h00

Fait à SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE,
le 13 février 2017


Le Maire,
E. GIRARDIN

